

# et mineurs isolés dans le secteur



« Pas facile d'oublier la traversée de la Méditerranée »

■ France horizon loue 20 appartements à Mâcon, pour héberger 68 mineurs isolés, scolarisés notamment dans des lycées professionnels. Photo d'archive Adrien WAGNON

Il occupe l'une des 12 places d'hébergement d'urgence de l'association France horizon, à Mâcon. Madiba, 17 ans, est arrivé il y a quatre mois dans la ville préfectorale. Originaire de Conakry, en Guinée, il a fui « des choses difficiles ». Trop déchirantes pour en faire le récit à un inconnu, journaliste. « La traversée de la Méditerranée est un souvenir douloureux, pas facile à oublier », confie-t-il. Ismaël, 16 ans, n'est pas plus loquace. Il a quitté le Cameroun, pour « trouver de l'espoir en France. Les gens de l'association nous remontent le moral. »

« Ils ont quasiment tous des cicatrices »

Et la tâche est difficile. « Ces jeunes ont quitté leur pays, souvent à cause de l'absence d'un système de protection de l'enfance, estime Ludivine Legey, la responsable d'établissement. Ils arrivent en général à 16 ans et demi, 17 ans. Beaucoup ont subi la pauvreté, des violences physiques assez graves. Ils ont quasiment tous des cicatrices à nous montrer. »

Lors de la traversée de la Méditerranée, dans des embarcations de fortune, « ils ont vu des gens se faire jeter à la mer, des bateaux couler, ont eu peur de

**13** Le nombre de travailleurs sociaux qui œuvrent au Damie de France horizon, à Mâcon. Trois psychologues travaillent aussi à temps partiel et une chargée de mission sur les questions juridiques.

mourir. Ils ont aussi été emprisonnés ou forcés à travailler en Libye », avant d'effectuer cette traversée vers l'Europe.

La plupart des jeunes hébergés demandent un titre de séjour à la majorité. La demande d'asile, en amont, « implique pour le jeune de devoir revisiter les violences qu'il a subies. Administrativement, il perd aussi le droit de retourner dans son pays. Et il ne peut pas travailler donc ne peut pas faire d'apprentissage », dans l'attente du statut de réfugié.

Cette formation qualifiante est à privilégier, selon la responsable du site, fière d'avoir « réussi à scolariser tous les jeunes. » La plupart sont en CAP dans des lycées professionnels de Mâcon, Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Tournus ou encore Louhans. Tous « font des vrais choix d'orientation. »

## Le Département, contraint d'héberger des jeunes à l'hôtel, ne souhaite pas s'exprimer

Selon nos informations, au moins dix à quinze jeunes mineurs isolés étrangers sont logés quotidiennement dans, a minima, un hôtel de Mâcon. Ils prennent leur repas dans le restaurant de cet établissement. Cette situation est liée à un manque de places dans les structures d'accueil, financées par le Département. La collectivité, en charge de la Protection de l'enfance, a l'obligation de trouver un hébergement aux jeunes qui arrivent.

Le Département a refusé de s'exprimer sur le sujet, renvoyant à une prise de parole en janvier. Impossible, donc, de connaître le nombre exact de mineurs isolés étrangers hébergés dans des établissements hôteliers, ni le coût supplémentaire qu'implique cette prise en charge.

L'association Le Pont est également conventionnée avec un hôtel du Mâconnais pour héberger temporairement les individus qui sollicitent la plateforme départementale d'accueil des demandeurs d'asile, dans l'attente de la décision de la France d'instruire ou non leur dossier.

### REPÈRE

#### ■ Analyse de la minorité d'un jeune : quelle procédure ?

« Une évaluation sociale est d'abord réalisée, souligne Ludivine Legey, responsable du Damie de France horizon. Le jeune parle de lui, de son enfance, de ce qu'il faisait dans son pays. On essaie de trouver des indices pour estimer son âge. » Le Département, en charge de la Protection de l'enfance, peut ensuite « demander une authentification des documents d'identité présentés par le jeune. Des tests osseux sont également possibles, à la demande du parquet. »

dure en vue de l'obtention du statut de réfugié dure alors en moyenne entre neuf mois et un an », constate Valérie Daubard, directrice adjointe du Pont. Une allocation est versée aux demandeurs d'asile, pour l'achat de nourriture ou encore de vêtements. Ils bénéficient de la couverture maladie universelle mais n'ont pas le droit de travailler. « Si les demandeurs d'asile ont la chance d'obtenir le statut de réfugié, ils ont trois mois pour quitter le Cada. On les accompagne dans le droit commun. Ils ont alors le droit de travailler. S'ils sont déboutés de leur demande, ils doivent quitter le Cada, avec la possibilité de faire une demande de retour dans leur pays. Sinon, ils retombent dans l'hébergement d'urgence. »

► « Si le demandeur d'asile est dubliné, c'est-à-dire qu'il est passé par un autre pays européen avant d'arriver en France, il est censé regagner ce dernier, qui instruira sa demande d'asile », et n'a pas le droit au Cada, poursuit Valérie Daubard. Il est alors conduit dans un hébergement d'urgence, le temps de la procédure de réadmission.

#### ■ Mâcon, porte d'entrée des demandeurs d'asile

L'État a confié à l'association Le Pont la mise en place d'une plateforme départementale d'accueil des demandeurs d'asile, à Mâcon. Elle gère les démarches administratives à l'arrivée de ces derniers, en lien avec le guichet unique de la préfecture. 438 demandes ont été traitées en 2015.

► À l'issue de cette première phase, les demandeurs d'asile peuvent être éligibles au Cada. « La procé-



■ Une partie des mineurs isolés, accueillis à Ameugny, à la suite du démantèlement de la jungle de Calais, accompagnés de bénévoles.

Photo d'archives Jérôme MORIN

Vendredi 16 décembre de 14 à 19h  
 Samedi 17 décembre de 10 à 19h  
 Dimanche 18 décembre de 10 à 18h  
 à **Sancé** salle des fêtes

**10<sup>e</sup> MARCHÉ DE NOËL**  
 des producteurs et artisans  
 Association Noël des producteurs

Entrée gratuite

Pour vos repas de fin d'année, le terroir arrive directement dans votre assiette